



Envoyé en préfecture le 16/10/2024
Reçu en préfecture le 16/10/2024
Publié le 16/10/24
D : 031-213104219-20241015-DEL2024_05_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 15 octobre 2024
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le quinze octobre dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	24	
DATE DE LA CONVOCATION			
9 octobre 2024			
DATE D'AFFICHAGE			
9 octobre 2024			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, LAFONT, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, PERON, GOUSSET, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme TARDIEU avait donné procuration à Mme PEREZ
Mme COMBA avait donné procuration à Mme LAFONT
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX
Mme MARTY avait donné procuration à M. PERON
M. MORANDIN avait donné procuration à Mme PRADERE
M. MIJOLE avait donné procuration à M. GUERRIOT

Absents

M. PIRIOU, Mme COUESNON, Mme SAUVAGE

Mme PEREZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

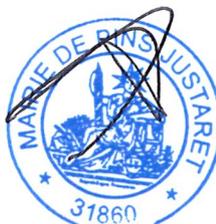
DELIBERATION N° 2024-05-01

RAPPORT D'ACTIVITE DU SDEHG 2023

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI établissent chaque année un rapport d'activité qui est adressé à l'ensemble des Communes membres aux fins de présentation à leurs Conseils Municipaux.

En application de ces dispositions le SDEHG a adressé à la Commune le rapport d'activité 2023.

Ce rapport est consultable en Mairie et a été adressé sous forme dématérialisée aux membres du Conseil.



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/24

Berger
LeVaut

ID : 031-213104219-20241015-DEL2024_05_01-DE

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport.

Le conseil municipal,

A l'unanimité (24 voix pour),

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité 2023 du SDEHG.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 octobre 2024
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

